

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

 Débitrice: Manufacture Andrea Esse SA, Rte de Moutier 5, 2800 Delémont

Déclaration de faillite: 16.10.2009
Suspension de faillite: 02.11.2009

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.11.2009

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Dans le même délai, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office, sous menace d'amende (art. 324 CPS). Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

Office des faillites du district de Delémont 2800 Delémont

00422405